

Vide Ta Chambre

Vêtements enfants de 0 à 16 ans, articles de puériculture et jouets

Dimanche 22 mars 2026

Salles Jean Cocteau/ Marais 1& 2 à Panazol

Organisé par la FCPE Panazol au profit des écoles de Panazol.

- 4 € le mètre linéaire + possibilité de location de tables (2€ ou 3€/table selon dimensions)
- Un espace de restauration (sandwichs - chips - pâtisseries - boissons)
- Autorisation délivrée par la Mairie de Panazol pour le 22/03/2026 à l'association FCPE

Bulletin d'inscription

A retourner **complété**, avec votre **règlement par chèque libellé à l'ordre de « FCPE Panazol »** ainsi qu'une **copie de la carte d'identité** avant le 18 mars 2026 dans la boîte aux lettres de la FCPE 4 rue Turgot - 87 350 Panazol.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de pièce d'identité : (CNI ou passeport)

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas être un commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal).

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

- Je souhaite **réserver** : mètres X 4,00 € / mètre = €
 - Je souhaite **louer** : Table(s) (180*80cm) X 3,00 € / table = €
 - Je souhaite **louer** : Table(s) (150*80cm) X 2,00 € / table = €
- Montant total du chèque = €**

Fait à, le

Signature

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Règlement du vide dressing

Article 1 : Cette manifestation est organisée par la FCPE Panazol dans l'enceinte des salles Jean Cocteau / Jean Marais à Panazol, le dimanche 22 mars de 8h à 18h. Toute personne participant au vide ta chambre devra fournir la **copie recto/verso de sa pièce d'identité** conformément à la loi en vigueur. Le manquement à cette obligation entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

Article 2 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de **4 € par mètre linéaire avec la possibilité de location de tables (180*80cm / 150*80cm) pour 2 € / 3€ supplémentaires par table sera demandée à l'inscription**. Le déballage s'effectuera de 7h à 8h uniquement. Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 3 : Toute personne souhaitant accéder à l'organisation devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Article 4 : Les places seront attribuées au fur et à mesure des demandes et dans la limite des mètres et des tables disponibles.

Article 5 : Les annulations ne pourront être acceptées que par écrit et jusqu'au 18 mars 2026 (cachet de la poste faisant foi), date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'association organisatrice.

Article 6 : L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés, CD et jeux gravés. Les exposants seront responsables de leurs objets ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens d'autrui, aux aménagements réservés par l'organisateur. Ils devront, à cet effet, être couverts par leur assurance.

Article 7 : Les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable des litiges tels que les pertes, vols, casses ou détériorations. Les objets invendus ne pourront pas être laissés sur place.

Article 8 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription erronée.

Article 9 : Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.